Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.22. — TELEPHONE

PARTI SOCIALISTE

GROUPE « L'EMANCIPATION ». — La réunion du groupe aura lieu le vendredi 5 mai, à huit heures précises, au local habituel, chez Lepen, 134, rue du Fontenoy.

Ordre du jour très important.

ECOLE DE TISSAGE

L'atelier de tissage pour apprentis reçoit à toute époque de l'année les jeunes gens âgés au moins de 13 ans. Chaque apprenti est initié au rentrage simple et composé ; il passe ensuite successivement par différents métiers : à excentrique butoir, à excentrique à échappement, excentrique et revolver, armure et revolver, duite à duite, jacquard. Il étudie les organes généraux de chacun de ces métiers, leur fonction, leur position les uns par rapport aux autres aux différents moments de leur évolution.

Les professeurs apprennent aux élèves à démonter à remonter les métiers, ainsi qu'à monter les chaînes ; ils mettent en évidence les causes de défauts produits dans le tissu. Bref, *se ne sont pas des manœuvres que l'atelier forme, mais des tisserands achevés, sachant raisonner avec justesse ; et c'est dans une école seulement qu'un tel apprentissage est possible.*

Les apprentis reçoivent dès la deuxième semaine un salaire variable, suivant leur mérite. *Nous ne saurions trop encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'atelier de tissage et à leur permettre de faire l'apprentissage complet, lequel dure environ dix-huit mois.*

Le tissage reçoit également les jeunes gens qui se destinent au négoce des tissus.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La deuxième séance de vaccinations publiques et gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi, 4 mai, de quatre à *cinq heures du soir*, pour les garçons de 10 ans et les hommes de 20 ans ; de cinq à six heures pour les enfants d'un an, les filles de 10 ans et les filles ou femmes de 20 ans.

RETRAITES OUVRIERES

Le maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de prier MM. les industriels, négociants, commerçants occupant des employés ou des ouvriers salariés, ainsi que les particuliers ayant un ou plusieurs domestiques, une ou plusieurs femmes travaillant à l'heure ou à la journée, de vouloir bien établir, autant que possible sur papier en tête de la maison, pour chacun d'eux âgé de 35 ans au moins, un certificat portant les nom et prénoms de l'intéressé et constatant que celui-ci est salarié depuis plus de 3 ans, c'est-à-dire avant le 3 juillet 1908.

Ce certificat devra être joint par l'assuré obligatoire au bulletin qu'il doit signer, après l'avoir complété.

Ce bulletin lui sera remis par les soins d'un agent de police ou, s'il le préfère, l'assuré pourra le réclamer au poste de police de son arrondissement. Cette façon de procéder évitera une perte de temps aux ouvriers et facilitera le récolement des bulletins.

TIR NATIONAL DE ROUBAIX

Le Comité a l'honneur de rappeler aux tireurs que le concours de Printemps prendra fin dimanche prochain 7 mai, à midi.

Afin que les retardataires puissent prendre part au concours d'honneur, une cible supplémentaire sera ajoutée à cette catégorie.

La distribution des prix aura lieu dimanche prochain, 7 mai, à 6 heures du soir, au cours d'un banquet par souscription (coût 6 fr. 50) qui aura lieu au stand, où MM. les sociétaires et leurs amis sont priés d'envoyer leurs adhésions jusqu'au 6 courant, dernier délai.

A peine croyable

Après des siècles d'incertitude et de tâtonnements au sujet de la cure radicale des maladies de la peau, un chimiste a enfin découvert une composition qui a étonné le monde médical. Cette découverte, résultat de recherches acharnées poursuivies pendant de longues années, fut couronnée du succès le plus franc. En mélangeant le suc d'une certaine plante avec d'autres ingrédients déjà connus, il arriva à obtenir des guérisons tellement complètes que l'on peut dire, dès à présent, que l'eczéma et autres affections de la peau peuvent être guéries aussi rapidement et aussi facilement qu'un vulgaire rhume de cerveau. Cette composition est le Cadum et, celui qui l'a découvert n'ayant aucune raison de cacher à ses clients les éléments qui entrent dans sa composition, en publie sur la boîte la formule intégrale. Afin de mettre ce merveilleux remède à la portée de toutes les bourses, il en a fixé le prix à la modique somme de 50 centimes. Procurez-vous-en une boîte chez votre pharmacien et essayez-le ; vous en serez simplement émerveillé.

LE DANGER DES ECHELLES

Employé pour le compte de M. Casimir Brebant, Joseph Desle, âgé de 15 ans, menuisier, demeurant rue de Rome, travaillait dans les ateliers de MM. Brackers et Meurillon, rue de l'Ouest.

Monté sur une échelle il était tout à ses occupations lorsque celle-ci ayant glissé, il tomba lourdement sur le sol.

Dans sa chûte il s'est fait une plaie à l'extrémité de l'index gauche, qui le tiendra en chômage pendant deux semaines.

DANS LA POLICE

Sont nommés à la date du 1er mai :

Brigadier de sûreté, Séraphin Cuvelier ; sous-brigadier hors classe, Alphonse Chantraine ; sous-brigadier, Marcelin Gautier ; agent hors classe, Achille Paris ; agent de 1re classe, Camille Willaumez ; agent de 2e classe, Pierre Averbeke.

EN NETTOYANT LES PEIGNES

A la filature du Maufait, dans la salle de préparation, Rosina Leclercq, âgée de 14 ans, peigneuse, demeurant 4, rue du Pont-Rouge, a été blessée dans les circonstances suivantes.

Elle nettoyait les peignes avec une brosse. Celle-ci s'étant échappée, l'ouvrière voulut la reprendre et le pouce de la main droite se trouva pris entre le peigne et l'enfonceur.

Il en est résulté une plaie par ratissage de la face palmaire du pouce droit et une autre plaie du même genre mais moins profonde au dos de l'index.

Il y aura incapacité permanente partielle.

LES CAMBRIOLEURS OPERENT

Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs se sont introduits par escalade, au domicile de Georges Michez, cabaretier, rue des Anges et y ont volé une somme de 40 francs ainsi que deux montres.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX du 3 mai 1911

Naissances. — Irma Brunelle, rue de l'Epeule, ruelle Cognot, 15. — Marguerite Heudre, rue du Moulin, 128. — Simonne Debarge, rue du Tilleul cour Lapérouse, 1. — Mireille Calelain, rue Carpeaux, 43. — Jeanne Vandervelden, rue de Rome, 45. — Jean Lambart, rue de Condé, cour Vroman. — Léon Delhaye, rue de l'Ouest, 6. — Alber Leplat, rue Lafayette, 18. — Marcel Demant, rue Chanzy, 31.

Décès. — Appoline Tassart, 60 ans, rue de l'Amiral-Courbet, 29. — Mireille Calelain, 6 ans, rue Pauvrée, 20. — Philomène Mercy, 56 ans, rue de Beaumont, 169. — Félix Bosschen, 81 ans, rue Saint-Roch, 70. — Simonne Delaender, 7 mois, rue des Anges, 34. — François Lepers, 93 ans, propriétaire, rue de France, 139. — Albert Decourcelles, 26 ans, avenue Julien-Lagache. — Claire Desmytter, 1 an, rue de Condé, 18. — Alphonsine Debock, 1 mois, rue Solférino, 69.

CROIX

LA FETE DU PREMIER MAI. — En plus des fêtes organisées par la municipalité, le Parti socialiste avait organisé une conférence où étaient inscrits comme orateurs les citoyens Myrens, député de Boulogne-sur-Mer, Mélin, ancien député, délégué de la Fédération, et Dubled, député de la circonscription.

Après avoir entendu tous les orateurs, les personnes qui remplissaient la salle des fêtes ont voté un ordre du jour protestant contre la retenue faite sur les salaires ouvriers par application de la loi sur les retraites ouvrières.

Pour protester également contre la retenue sur les salaires, une promenade eut lieu en ville, organisée par environ deux cents manifestants, une couronne fut ensuite déposée au cimetière sur le monument des victimes du travail où le citoyen Telliez, au nom de la section de Croix, prononça les paroles d'usage en cette circonstance.

CONCOURS D'ILLUMINATIONS. — A l'occasion du Premier Mai, les prix ont été répartis de la façon suivante :

1er, M. Vaneslande ; 2e, Debruyne ; 3e, D'Heygre ; 4e, Debock ; 5e, Chambard ; 6e, Dubois ; 7e, Telliez ; 8e, Deman.

ACTE DE PROBITE. — M. Herbert Dutton, demeurant boulevard Zola, a déposé entre les mains de M. le commissaire de police un porte-monnaie de dame, avec son contenu, qui avait été trouvé par lui près du kiosque de la Grand'Place.

COURSE DE TAUREAUX. — Un taureau appartenant à M. Ravel, boucher, rue des Ogiers, s'est échapé de la gare hier matin, à onze heures, et, devenu subitement furieux, *s'acharna à coups de cornes sur une voiture* qui se trouvait sur son passage. Des coups de *fusil lui furent tirés sur un terrain du boulevard Zola*, mais ne l'abattirent point.

L'animal retourna dans les terrains Holden, près de la gare de Croix, où il s'embourba dans une excavation. On put alors l'attacher de force. La jeune Gilloqueaux reçut un coup de corne à la cuisse et le garde Rogé fut poursuivi par le taureau *sur un parcours de trente* mètres.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — A l'Usine des Produits Chimiques, Eycken et Leroy, un ouvrier, Aimable Tricot, 25 ans, demeurant à Croix, s'est brûlé au pied gauche avec de la lessive de sude. — A la fabrique de laquets, Cl. Dupire, à Wasquehal, un journalier, Constant Poselberg, 38 ans, demeurant à Marcq, a été brûlé au pied droit par de la vapeur. 10 jours de repos.

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL. — *Naissances.* — Marie Dupont, à la Maternité. — Louis Barbieux, impasse du Plomeux.

LANNOY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira en commission le samedi 6 mai, à 7 heures, et en séance publique le même jour, à 8 heures, salle de la mairie.

Ordre du jour : Postes et Télégraphes.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Une fileuse de l'établissement Florent Monfort, Julie Losfeld, âgée de 24 ans, domiciliée à Hem, hameau du Petit-Lannoy, a eu le pied droit blessé par un éclat de verre.

Le docteur Coubronne lui a donné des soins et a déclaré que l'incapacité de travail serait de 10 jours.

ASCQ

ETAT-CIVIL. — Décès. — Marie Lernould, 10 mois, route d'Annappes.

WILLEMS

ETAT-CIVIL. — Publications de mariages. — Jules Castel, tonnelier, et Martha Dumont, fileuse. — Oscar Derrent, domestique, et Elise Delval, ménagère.

TOUFFLERS

LES RETRAITES OUVRIERES. — M. Bont, maire, a donné hier soir dans la salle de l'école des garçons, une conférence sur la loi des retraites ouvrières.

Pour des exemples d'application de la loi à diverses personnes présentes à la réunion, l'orateur fit constater les divers résultats de cette loi, dont l'application sera facilitée du *fait de cette causerie.*

BAISIEUX

ACCIDENT EN GARE. — Une portière du train 3904 en stationnement en gare, s'étant ouverte par suite d'un fléchissement du ballast, fut réduite en miette au passage de l'express Lille-Tournai-Bruxelles. Heureusement *personne ne se trouvait* dans le wagon, de sorte que les dégâts ne sont que matériels.

CYSOING

AU MARCHE. — Les œufs ont été vendus *2 fr. 25 et 2 fr. 35 le quart ; le beurre*, 1 fr. 65 et 1 fr. 75 la livre.

LES ACCIDENTS. — Henri Longuépée, 39 ans, tisserand chez Bergerot et Dupont, est tombé de son métier et s'est fait quelques *contusions au coude et sur le corps.*

— Emile Blondel, 25 ans, ouvrier peintre, au service de M. Leclercq, s'est grièvement blessé la main gauche en tombant dans un escalier.

Les deux blessés ont reçu les soins du docteur Meurisse.

LYS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature Boutemy frères, un *emperoheur*, J.-B. Tranchant, âgé de 25 ans, s'est fait une blessure au poignet gauche, en voulant *rattraper un* carreau de vitre qui tombait.

Le docteur Parmentier qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de 20 jours, sauf complications.

HEM

BEAU GESTE D'UN COMEDIEN ENFANT DE LA COMMUNE

Il y a plusieurs semaines déjà, les murs d'Hem et des communes environnantes se couvraient d'affiches ainsi libellées : « Hotot est ici ». Toute autre explication était superflue pour nos populations. Cependant, pour ceux qui nous lisent, et qui ne sont pas du pays, nous devons nous étendre.

En disant : Hotot est ici, M. Hotot, enfant d'Hem, qui fut pris un jour de l'humeur théâtrale et qui, aujourd'hui, se révèle parfait comédien, annonçait à ses concitoyens son intention de se fixer parmi eux pendant quelques temps.

L'on put voir, en effet, dès ce jour, un théâtre ambulant s'élever sur un terrain vague du hameau du Petit Lannoy, entouré de quelques voitures foraines, servant de logement à une assez nombreuse troupe dirigée par M. Hotot.

Et depuis, le dimanche et plusieurs jours de la semaine, on joue à Hem, le drame, la comédie et même l'opérette, de la façon la plus honorable pour M. Hotot et sa troupe.

Pour nos populations, Hotot est à juste titre, synonyme de travail, courage, énergie, volonté.

Humble fils d'ouvriers, Hotot, bravant les difficultés, narguant les obstacles, sut par son travail, par sa persévérance et par l'étude, conquérir une situation enviable dans le monde.

Ce digne enfant d'Hem, joint à son talent les qualités d'un cœur généreux.

Avant de lever la tente et de faire ses adieux, il a décidé de donner une grande représentation au bénéfice des pauvres du bureau de bienfaisance de sa commune.

Cette représentation aura lieu samedi prochain à sept heures et demie.

Mise par la plus louable pensée charitable, l'excellente Harmonie de la *Citadelle a décidé de* prêter son concours à cette solennité artistique, qui promet le plus vif succès.

Persuadé qu'elle saura faire son devoir, nous signalons à la population ce beau geste de M. Hotot, que nous félicitons vivement et à qui ira la reconnaissance des malheureux.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Les retraites ouvrières

QUELQUES CHIFFRES

On nous demande quelle serait la situation des ouvriers actuellement âgés de moins de cinquante ans qui voudraient verser pour les retraites à capital réservé et qui ne voudraient pas attendre jusqu'à 65 ans, pour toucher leur retraite.

Voici quelques chiffres :

Un ouvrier âgé aujourd'hui de cinquante ans, qui voudra liquider sa pension à 55 ans, aura versé cinq fois 9 francs, soit 45 francs. A 55 ans, il pourra toucher à capital réservé : 36 francs 05 tous les ans, et à sa mort, ses enfants recevront les 45 francs qu'il avait versé. Il touchera donc 36 francs de pension pour avoir versé 45 francs, soit du 80 %.

S'il avait placé cet argent à capital réservé dans une caisse d'assurance il aurait touché quelques sous seulement.

Et s'il effectue ses versements pour la retraite à capital aliéné pour ne toucher qu'à 65 ans, sa pension annuelle sera de 120 francs 55. Il aura alors versé 9 francs par an pendant 15 ans, soit 135 francs.

135 francs de versement pour toucher 120 francs 55 par an, c'est encore un beau placement.

Une ouvrière à quarante ans ; elle aura commencé à verser cette année pour la retraite, mais elle veut, elle aussi, toucher sa pension dès 55 ans.

Elle aura donc versé pendant 15 ans, à raison de 6 francs par an, soit 90 francs. Elle touchera à 55 ans, 39 francs 95 de pension, cela fait pour elle du placement à 44,5 % à capital réservé car à sa mort ses enfants toucheront les 90 francs qu'elle avait versés.

Bien entendu ces placements ne sont aussi avantageux que par ce que les rentes produites par les versements ouvriers sont augmentés des rentes produites par les versements patronaux et les bonifications de l'Etat.

PERMANENCES DES COMMISSIONS

Nous rappelons aux intéressés de la cinquième section qu'une permanence sera encore ouverte aujourd'hui de six heures à *huit heures du soir*, au siège de la section, école des garçons, rue Neuve, pour recevoir les cartes d'assurés sociaux, les versements des assurés et les demandes d'inscription d'assurés facultatifs.

Nous ferons connaître les jours, heures et *lieux des permanences pour les autres sections*, au fur et à mesure que les distributions de *bulletins individuels seront terminées* dans ces sections.

Ces permanences se continueront pendant quelque temps.

Afin de ne rien perdre des avantages de la loi, les intéressés sont invités à hâter leurs inscriptions le plus tôt possible, soit en *remettant leurs bulletins aux agents* recenseurs, soit en les apportant aux permanences ou MM. les *membres de la commission* et les employés fourniront les renseignements demandés.

Chaque intéressés, quelle que soit sa condition et quel que soit son âge, peut toujours s'adresser au bureau de renseignements, Institut social, rue de Tournai, 11, pour savoir ce qu'il aura à verser et ce qu'il aura à toucher.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision ont commencé hier à Tourcoing par le canton Nord, qui comprend, outre une faible portion de la ville, les communes de Roncq, Linselles, Halluin et Bousbecques.

Le contingent comprenait 358 jeunes gens de la classe 1910, plus 28 ajournés des classes précédentes.

UN VOL DE LAINE

Des malfaiteurs ont pénétré, la nuit dernière, dans le magasin de l'établissement de MM. Motte Desbonnet, filateurs, rue de Roubaix, et dérobèrent 70 kilos de laine d'une valeur de 430 francs.

M. Guichard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

UN PENDU DANS UN SENTIER

Des ouvriers qui suivaient hier, vers midi, le sentier Catteau, entre les rues Racine et du Pont-Rouge, aperçurent un homme accroché à une haie bordant ledit sentier.

Ils décrochèrent le pendu dont le corps était déjà rigide, et prévinrent la police.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, se transporta sur les lieux pour les constatations.

L'identité du pendu fut facilement établie grâce à des papiers trouvés dans ses poches.

Il se nomme Charles Dervaux, âgé de 60 ans, journalier, en logement chez M. Prouvost, rue de Roncq.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'hôpital civil.

Le défunt était veuf et père de six enfants.

On ignore les mobiles qui l'ont poussé à se donner la mort.

LE LOGEUR INDELICAT

Un cabaretier, M. Désiré Huygevelde, rue de Paris, 49, a porté plainte contre son logeur, Charles Lava, 37 ans, domestique de ferme, qui a disparu en emportant sa montre en argent valant 25 francs.

M. Broux, commissaire de police, a ouvert une enquête.

COUPS DE REVOLVER

Vers une heure du matin, au cours de l'avant-dernière nuit, Mme Nathalie Liévens, ménagère, rue d'Iéna, au Blanc-Seau, fut tirée de son sommeil par un bruit insolite. Peureuse comme beaucoup de femmes, Mme Liévens fit entendre des appels : au secours ! qui furent perçus par un voisin, M. Dujardin, préposé du service de l'ostroi, qui ouvrit sa fenêtre et aperçut deux individus en train de fracturer la porte de Mme Liévens.

M. Dujardin déchargea deux fois son revolver dans la direction des *malandrins* qui avaient pris la fuite.

Les détonations attirèrent des agents en patrouille dans les parages, lesquels s'élancèrent sur la piste des fuyards. A leur tour ils tirèrent plusieurs coups de revolver.

Ne voulant pas rester en retard de politesse les cambrioleurs ripostèrent.

La pétarade fut magistrale. En fin de compte les voleurs disparurent dans la nuit sombre.

Une enquête est ouverte sur cette affaire par M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement.

TOUJOURS LE REVOLVER

Un cabaretier de la rue Jourdan, un certain Gautier, avait été expulsé de son domicile par ministère d'huissier. Peu de temps après l'expulsé reprenait ses meubles. A ce moment survint un nommé Vanstenkiste qui chercha querelle à l'ébéniste. Des mots ils en vinrent aux coups. Au cours de la mêlée les vitres furent brisées. L'agresseur Vanstenkiste sortit un revolver et fit feu à plusieurs reprises. Par bonheur il n'y eut aucune victime.

ETAT-CIVIL

DE TOURCOING du 3 mai 1911

Naissances. — Paul Falus, rue de Roubaix, 157. — Georges Lampe, rue du Tilleul, 157. — Paul Warhem, rue du Risquous-Tout, 98.

Mariage. — Gaston Dhalluin, trieur, et Blanche Caisse, couturière.

Décès. — Hortense Brassart, 60 ans, rue Verte, 68. — Rosalie Duhem, 93 ans, rue de Mouvaux, 27. — Adèle Prouvost, 78 ans, rue de Boulogne, 44. — Euphrosine Catteau, 83 ans, rue d'Havré, 3. — Alphonse Dervaux, 59 ans, rue Nationale, 122. — Amélie Lemien, 73 ans, rue du Bois, 12.

LILLE

AU PARQUET

Domestique infidèle

Le sieur Paul Farré, 24 ans, domestique, sans domicile fixe, vient d'être renvoyé, pour vol, devant le tribunal correctionnel, audience du 13 mai.

Paul Farré s'était emparé d'une somme de près de 2,500 francs au préjudice de M. Beun, boulier à Lannoy.

Détournement d'héritage

A l'audience du tribunal correctionnel du 17 juin, M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer la dame Lucie Boorewaert, épouse Dejaeghère, 59 ans, ménagère, demeurant à Loos.

La femme Dejaeghère est inculpée de soustraction frauduleuse de titres *représentant* 850 francs de rente à 3 % sur l'Etat et de six obligations de la Ville de Paris, au préjudice des héritiers de M. Corte, chez lequel l'inculpée était employée en qualité de femme de ménage.

LA RIXE MORTELLE DE LOOS

Nos lecteurs se souviennent sans doute de la rixe sanglante, suivie de mort d'homme, qui eut lieu à Loos, il y a quelque temps.

Un militaire en congé de convalescence, nommé Baussemart, se prit de querelle au sortir d'un cabaret, et pour un motif futile, avec un ouvrier agricole nommé Lemage.

Des paroles, les deux adversaires en vinrent aux coups. Lemage, se sentant le plus faible, arma de son couteau et frappa au bas ventre Baussemart. Quelques jours plus tard, ce dernier décédait, des suites de sa blessure, à l'hôpital militaire, où il avait été transporté.

M. Houeix, chargé de cette affaire, a terminé son instruction et communiqué son dossiers à la chambre des mises en accusation.

Il est hors de doute que Lemage sera renvoyé devant les assises de juillet.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus FIN

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE OU VENGEANCE ? — Un carreau a été brisé nuitamment chez M. Louis Dalignon, directeur de la fabrique de ciments, Sentier du Train-Chariot.

M. Dalignon, éveillé en sursaut, se leva et alla à sa fenêtre. Il aperçut un individu qui s'enfuyait après avoir brisé un second carreau.

La gendarmerie enquête.

LOOS

IVRESSE INSPIRE MAL. — Alexandre Vanaldeverde, 53 ans, rue Degland, 9, étant ivre, voulait frapper sa femme et, dans ce *but, il tenta d'enfoncer à coups de pied la* porte de son domicile.

Le garde Corsin *intervint, mais il fut reçu* par des injures et eut beaucoup de mal à conduire au poste l'irascible pochard.

Hazebrouck

UNE FAMILLE DE SOLDATS. — Nous apprenons avec plaisir que M. Léon Dumez, actuellement au Congo Français, vient de recevoir la médaille du Maroc.

M. Léon Dumez a accompli son service militaire dans la marine comme mécanicien.

D'autre part, nous apprenons que son frère, Robert, soldat à Alger, part également *au Maroc. Robert* a débuté au 43me régiment d'infanterie, à Lille.

MM. *Léon et Robert Dumez sont les fils* de notre dévoué capitaine des pompiers.

Douai

TOUJOURS L'AVIATION

Nous avons annoncé que les organisateurs de deux épreuves aériennes avaient offert à la ville de Douai d'être une des étapes.

L'Automobile Club, qui organise cette course en étoiles, demandait 5,000 francs de prix à la ville de Douai. La société douaisienne d'encouragement s'est réunie pour examiner cette demande.

La société a estimé que la Brayelle était le seul centre important du parcours pour le ravitaillement et que les aviateurs étaient en quelque sorte obligés de faire escale sur l'aérodrome de la Brayelle.

En conséquence, la société a décidé d'offrir à l'Automobile Club la moitié des recettes pour attribuer des prix, se réservant l'autre moitié pour couvrir les frais.

NOS CONCITOYENS

M. Antoine Pesqué a subi devant la Faculté de médecine de Lille les épreuves pour l'obtention du grade de docteur en médecine.

M. Pesqué a été admis avec la mention « très bien ».

LE MARCHE D'AFFRETEMENT

Mardi soir, M. le maire a reçu une délégation d'affréteurs.

Cette démarche avait pour but de demander à M. le maire de confirmer son arrêté municipal fixant à l'après-midi l'heure des marchés.

M. le maire a maintenu son arrêté. Les marchés auront donc lieu l'après-midi.

CHEZ LES NOTAIRES

Voici la composition de la chambre de discipline pour l'année 1911-1912 :

Président : M. Druon, de Douai ; syndic : M. Waymel, de Douai ; secrétaire : M. Salone, de Douai ; rapporteur : M. Danglot, d'Arleux ; trésorier : M. Coulon, de Douai ; membres : MM. Varé, de Douai ; Merlier, de Marchiennes.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

Mercredi a eu lieu, sur la place du Barlet, le concours d'animaux reproducteurs. Il y avait peu de concurrents. C'est tout juste si *on en comptait six.*

La commission était présidée par M. Droz, sous-préfet, assisté de MM. Hautcœur, vétérinaire départemental adjoint à Cambrai ; Garet, vétérinaire à Douai ; Labalette, maire d'Arleux ; Decloquement, *maire de Rieulay* ; Montaigne, agriculteur à Marcq ; Denuetière, agriculteur à Coutiches ; Renard, agriculteur à Lewarde ; Delval, vétérinaire à Flines ; Bertin, maire de Douai ; Hayez, sénateur ; Magniez, conseiller général ; Domis, secrétaire de la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ECAILLON

LE BOIS EN FEU. — Mardi, la commune était mise en émoi par un incendie qui venait d'éclater dans le bois et qui bientôt s'étendit sur plusieurs hectares de taillis.

Cet incendie aurait pu causer de déplorables accidents, car, à l'heure où le feu se propageait, il y a d'ordinaire sous les taillis beaucoup de promeneurs et d'enfants.

On ignore la cause de cet incendie.

SOMAIN

FUNERAILLES CIVILES. — Vendredi, 5 mai, à 5 heures du soir, auront lieu, sous les auspice de la libre-pensée socialiste de Somain, les funérailles civiles du regretté Leroy François fils, 42 ans, ancien verrier, décédé après une longue et cruelle maladie.

Les anti-cléricaux sont priés d'y assister.

Réunion à la maison mortuaire, rue de Fenain, 32, à 4 heures 45.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

ARRESTATION D'UN VOLEUR DE BICYCLETTES

Comme déjà nous l'avons relaté en maintes circonstances, les vols de vélos sont devenus chez nous à la mode. Dernièrement l'un des voleurs se faisait pincer au moment où il disparaissait avec la machine d'un *agent de police. Le bonhomme fut arrêté*, condamné.

Mais les bécanes n'en disparaissaient pas moins. Donc, il n'y avait pas qu'un seul voleur.

Ce qui intriguait la police, c'est que malgré les actives recherches, aucune machine n'était reconnue. Celles-ci subissaient donc un sérieux maquillage.

Pincé quand même

Dans la journée de mardi, un jeune homme d'une vingtaine d'années se présentait à l'estaminet tenu par Lajeunesse, et situé boulevard Caraman, où il demandait à la *patronne de déposer sa bicyclette dans la* chambre du fond.

La *cabaretière eut des soupçons en remarquant* l'attitude plutôt gênée de l'individu. Elle informa la police de ses doutes et celle-ci vint sur les lieux.

Le cycliste était parti et ne revint pas ce jour-là.

Quatre agents revêtirent l'habit civil et, toute la nuit, recherchèrent vainement le cycliste.

La *bicyclette n'était guère semblable à* celles qui avaient été volées, « mais toutefois, elle ressemblait en partie à plusieurs de celles-ci ».

Vers sept heures du matin, la cabaretière *étant sur sa porte, par un signe convenu*, informa les agents toujours déguisés, que son client de la veille arrivait.

L'appréhender et le conduire au commissariat fut l'affaire d'un instant, malgré ses protestations.

M. Hiet a très *bien reconnu sa bécane*, toutefois agrémenté du guidon qui se trouvait à la machine de Barbieux, *également volée.*

Fouillé, l'individu fut trouvé porteur de papiers au nom de Naveteur Henri, 20 ans, originaire du Rosult, et domicilié à Hasnon.

Parmi ses papiers, un petit billet rouge venait presque affirmer que l'on tenait un professionnel du vol, c'était une reconnaissance du Mont-de-Piété de Valenciennes, attestant le dépôt d'une bicyclette.

Naveteur fut conduit au Parquet de Valenciennes pour être ensuite écroué.

Cette arrestation nous réserve probablement des surprises.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BETHENCOURT

ATTERRISSAGE D'UN AEROPLANE. — Mardi, vers 6 heures du matin, un aéroplane type Blériot *mettait en émoi les habitants de* Béthencourt. Après avoir fait le tour du village et volé au-dessus de Caudry et de la *ferme du Tronquoy*, il atterrit dans un champ de blé, à proximité de Béthencourt.

*L'aéroplane était monté par un jeune ama*teur, M. Duflot, de Fontaine-le-Vervins, qui, depuis quelque temps, profite des belles journées pour rendre visite à sa famille par la voie des airs.

Dimanche dernier, il partait de Vervins pour venir passer la journée chez son oncle, M. Audin, au « Petit Priel », et depuis quelques jours, M. Bataille, brasseur à Béthencourt, *l'attendait à déjeuner.*

Vers 8 heures, l'aviateur reprenait son vol *et très audacieusement évoluait au-dessus* de la foule, se dirigeant sur St-Quentin, avec l'intention de doubler la cathédrale de Laon et d'aller atterrir au Camp de Sissonne.

L'appareil est un Blériot, type circuit de l'Est, avec moteur Gnome de 50 chevaux.

A 8 h. 1/4, on signalait son passage au-dessus de Villers-Outréaux, mais depuis on ignore si l'aviateur a réussi dans son projet.

PAS-DE-CALAIS

CALONNE-SUR-LA-LYS

UN NOYE

On a retiré lundi, *vers onze heures du ma*tin, de la rivière la Clarence, près du barrage du moulin à l'huile, le cadavre de M. Dhaisne, 56 ans, cultivateur, demeurant à Calonne-sur-la-Lys. On suppose se trouver en présence d'une mort accidentelle.

Dhaisne depuis quelque temps ne jouissait plus de toute sa raison.

ALLOUAGNE

Sanglante agression

Un cultivateur est frappé de trois coups de couteau par un ouvrier mineur

Victor Boudailler quittait sa maison vers onze heures du soir avec son cousin Maurice Leroy et Auguste Vincent. Ils passaient tous trois près du jardin de M. Guyot, lorsque Léandre Lourme, 32 ans, mineur, demeurant à Allouagne, dit « Ech'clou », qui s'était caché contre une haie, bondit sur M. Maurice Leroy, 27 ans, cultivateur et marchand de porcs. Il lui porta trois coups de couteau : l'un au côté droit de la tête, près de la tempe, un autre fendit l'oreille et le troisième l'atteignit au cou. Le blessé malgré cette attaque inattendue empoigna son agresseur et le renversa.

Victor Boudailler voulant porter secours à son camarade Leroy reçut un coup de couteau sur le nez, son veston fut également déchiré. Lourme prit alors la fuite.

Leroy sérieusement blessé et perdant son sang en abondance tomba évanoui. On le transporta chez M. Vincent où il reçut les soins du docteur Delahousse.

Lourme, interrogé sur le motif de son agression, prétend avoir été attaqué. Cependant il passe pour avoir un caractère très violent tandis que Leroy, Vincent et Boudailler sont bien notés.

SURSURE

RIXE AU RÉVOLVER

Un ouvrier mineur est blessé grièvement d'une *balle dans l'aine*

Lundi, vers cinq heures et demie du matin, Félicien Delbecque, 19 ans, ouvrier mineur, *demeurant au hameau de Hurionville*, était attablé au cabaret Astruc, à Burbure, avec Eugène Augues, *un de ses camarades.*

Deux mineurs, les frères Loridan, qui demeurant au hameau de Fauquenhem, à Lespesses, s'y trouvaient également. Pour un motif futile une discussion s'éleva entre Delbecque et l'un des deux frères Loridan, Henri. Tous deux sortirent et s'empoignèrent. On s'empressa aussitôt de les séparer. Mais survinrent deux amis de Loridan, qui, prenant la défense de ce dernier, se jetèrent sur Delbecque.

Pendant que celui-ci était aux prises avec un nommé Gédart, il reçut une balle de revolver dans l'aine gauche. C'était Henri Loridan qui l'avait tirée car rencontrant peu après place du Riez un de ses camarades, il lui montra son revolver et plusieurs cartouches en disant qu'il venait de tirer sur Félicien Delbecque. Il partit alors pour Bruay dans l'intention d'y voir sa sœur.

Delbecque, grièvement blessé, fut transporté chez son beau-frère Defrance, puis à l'hôpital de Béthune.

Le docteur Henseval, appelé à soigner le blessé, ne peut encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

ROMBLY

UNE FEMME ENSEVELIE SOUS LE SABLE

Mardi dernier, vers 5 heures du soir, un accident dont les suites auraient pu être mortelles, a mis en émoi la charmante et paisible commune de Rombly.

Mme Arthémise Ducrocq, dit l'Alouette, était occupée à extraire du sable d'une carrière qu'elle exploite, quand un éboulement se produisit, l'ensevelissant complètement.

Aux cris poussés par sa fille, un ouvrier mineur, Roch Lamiaux, qui revenait de Rimbert-lez-Auchel, où il travaille, pour rentrer chez ses parents, domiciliés à Linghem, accourut et, avec acharnement, s'efforça d'arracher à la mort la malheureuse.

Pendant une demi-heure il travailla avec énergie, méprisant le danger, car l'éboulement menaçait de s'étendre à cause de la *nature friable du sol.* Enfin, après des prodiges de vaillance il parvint à retirer la pauvre femme en vie. On s'empressa de lui faire absorber un cordial. Bien qu'elle soit extrêmement déprimée, on espère qu'elle sera relativement vite remise de cet accident, auquel elle n'a échappé que grâce à l'énergique intervention de son dévoué sauveteur.

Coïncidence bizarre, le troisième mari de *Mme Ducrocq a trouvé la mort*, il y a environ deux ans, dans des circonstances *analogues.*

La conduite de Roch Lamiaux est au-dessus de tout éloge.

MONTREUIL

Chute mortelle d'un enfant

Un enfant de l'assistance publique, âgé de *16 mois*, et confié à M. Vardet, employé de commerce, était assis dans un fauteuil. Par suite d'un mouvement trop brusque du bébé le fauteuil bascula et se renversa si malheureusement que le pauvre petit fut relevé *avec une grave blessure à la tête.*

Il mourait peu après.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 mai 1911

LE GARDE TRENTESEAUX, DE FYS, INJURIE. — Samedi 29 avril, Voet Arthur, 18 ans, journalier à Lys-lès-Lannoy, étant ivre, voulait frapper sa mère.

Le garde Trenteseaux intervint mais il fut d'abord copieusement injurié puis il encaissa coups de tête et coups de pied et fut même mordu par le jeune poivrot.

Force fut au garde d'attacher Voet sur une charrette pour le conduire au poste.

15 jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende au tapageur.

LA FRAUDE. — Debray Henri, 33 ans, démolisseur à Roubaix. Le 27 avril, 6 kilos d'allumettes à Wattrelos, 24 jours et 500 fr.

— Fernandez Manuel, 26 ans, né à Séville et demeurant à Roubaix, marchand forain. Le 27 avril, 30 kilos d'allumettes à Wattrelos, 6 jours et 500 francs.

— D'Heere Arthur, 22 ans, cordonnier, sans domicile fixe. 26 avril, 24 kilos 600 d'allumettes à Wattrelos, 6 jours et 500 fr.

— Vagisenez Etienne, 29 ans, sujet hongrois, marchand forain, 20 kilos d'ouvrages en fer étamé, paniers à salade, écumoirs, etc. 6 jours avec sursis et 500 francs.

— Dhénin Odile, 35 ans, cocher à Gondecourt, 500 grammes de tabac haché et 20 grammes d'allumettes, 3 jours avec sursis et 500 francs d'amende.

DU CALME, MADAME ! — Une vieille dame, appartenant au meilleur monde de